

Pompertuzat magazine

Mairie de Pompertuzat

L'été des travaux

Une nouvelle classe à l'école maternelle

De manière à limiter les contraintes aux usagers, la saison estivale est propice à la réalisation de travaux dans les communes. Pompertuzat n'a pas échappé à la règle. Dès la mi-juillet plusieurs chantiers ont démarré. Le moins visible se situait dans l'école municipale Fernand Pauly. A la suite de la création d'une classe supplémentaire en maternelle à la rentrée de septembre (voir ci-dessous), les services municipaux ont réaménagé une ancienne classe, transformée pendant quelques années en salle de rangement pour l'ALAE et le centre de loisirs. D'autres solutions de stockage ont été trouvées. La rentrée sera donc assurée dans les meilleures conditions pour les nouveaux élèves.

L'accès à la future zone commerciale

Profitant d'une accalmie de la circulation, l'entrée de la future zone commerciale sur la départementale RD 813 a été réalisée. Le tourne-à-gauche créé permettra aux automobilistes venant de Péchabou d'accéder à la zone en toute sécurité, les Pompertuziens accéderont eux directement en tournant à droite. La sortie principale de la zone sera réalisée par le chemin de Ginesty, lui aussi en cours d'élargissement. Les résultats des fouilles archéologiques réalisées au printemps n'étant pas encore validés par l'administration, les autorisations de construction de ce centre commercial sont toujours en attente.

Edito du Maire

Vous avez trouvé cette nouvelle édition de notre bulletin municipal à votre retour de congés qui, je le souhaite, vous ont permis de vous ressourcer. Le printemps a été riche en évènements socio-culturels, grâce au dynamisme de nos associations.

La rentrée se profile déjà et sera rapidement studieuse pour la municipalité. Une nouvelle classe va être ouverte dans notre groupe scolaire, témoignage du développement de notre commune. Pour accompagner ce changement, plusieurs chantiers sont en cours. La construction de la zone commerciale n'attend plus que le feu vert du service archéologie pour démarer. Les accès à cette future zone ont été réalisés pendant l'été afin de limiter les perturbations de circulation. La maison des associations commencera à s'ériger dans les premiers jours de septembre. Déjà son emplacement est prêt à la recevoir.

Quotidiennement vos élus poursuivent leurs actions pour un fonctionnement raisonnable de la commune, en rationalisant au mieux les dépenses afin de compenser les réductions budgétaires imposées par les instances nationales. Certaines décisions commencent à porter leurs fruits. Nous poursuivrons dans cette voie, tout en privilégiant un cadre de vie agréable, le développement associatif et l'unité de la commune.

Bonne rentrée à tous.

Christine Galvani

La maison des associations

Autre chantier important qui a débuté, celui de la maison des associations. Les anciens ateliers municipaux ont été démolis. Les accès à l'arrière de la salle des fêtes et ceux de la salle Garoche ont été détruits. Ces travaux préliminaires entrent dans le cadre de la construction de la nouvelle structure dédiée aux associations communales, à la mise en conformité des accès de la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite, à la construction de locaux de stockage et de loges en arrière scène et au changement des modes de chauffage de la salle des fêtes et de la salle Garoche. Ils pourront occasionner quelques gênes aux Pompertuziens, par la suppression du parking attenant à la salle des fêtes ou la restriction de l'occupation de la salle Garoche. Les travaux devraient être terminés en mai 2019.



La démolition des anciens ateliers municipaux



L'emplacement des futurs locaux associatifs

Samedi 8 septembre de 9h à 12h et de 15h à 18h

A la salle des fêtes et à la salle Garoche

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Renseignements, inscriptions

Rattrapage le mercredi 12 septembre de 16h30 à 19h30 à la Magnanerie

Une 6^{ème} classe en maternelle à l'école Fernand Pauly

Début Juin, le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) a validé l'ouverture de la 6^{ème} classe de maternelle au groupe scolaire Fernand Pauly, pour la rentrée du mois de septembre 2018. Lors de la parution des prévisions des effectifs, en augmentation significative, les parents d'élèves, soutenus par leurs représentants et par les professeurs des écoles avaient entrepris des actions : une pétition, ayant recueilli plus de 500 signatures, une grève et une manifestation de sensibilisation devant les grilles de l'école, le jour de la décision. « Nous souhaitions uniquement montrer notre détermination aux instances décisionnaires. » précisait Emilie Wegener, la représentante de la FCPE. Dès l'annonce de cette décision, la municipalité a commencé à préparer cette ouverture en lançant les travaux nécessaires. Les personnels techniques municipaux ont travaillé tout le mois de juillet pour la réhabilitation de cette classe.

Dans ce numéro :

Informations municipales	Page 2-3
Délibérations du conseil municipal	Page 4-5
Echos des évènements	Page 6-7
Agenda, informations pratiques	Page 8

Informations municipales

Open Agenda

Bonne nouvelle ! Pompertuzat dispose d'un nouvel agenda collaboratif.

Vous êtes un acteur associatif, un comité sportif. Vous souhaitez mieux diffuser vos événements ? Notre commune vient d'intégrer un nouvel outil sur son site internet « www.pompertuzat.fr »

21 communes du Sicoval l'utilisent déjà depuis plusieurs mois. Vous publiez facilement vos événements en ligne (titre, date, objet...) et ils sont repris par d'autres collectivités ou média.

Cet openagenda : <http://www.pompertuzat.fr/agenda.aspx> illustre un des premiers effets de l'opendata (données ouvertes) dans lequel est engagé le Sicoval.

Ouvrir ses données est une obligation de la loi numérique du 7 octobre 2016 pour toutes les collectivités de plus de 3500 habitants et 50 agents. Depuis près d'un an le portail du Sicoval « data.sicoval.fr » vous permet d'explorer et télécharger des ensembles de données actualisés sur le logement, le transport, les déchets, la culture, le patrimoine... Allez à sa découverte !

Ce que dit la loi : ouvrir ses données suppose de publier sur une plateforme ouverte les informations recueillies dans le cadre d'une mission de service public : statistiques, cartographies, horaires, données économiques, sociales, touristiques, financières... Ces données doivent être brutes, anonymes, gratuites et dans un format qui facilite leur réutilisation ultérieure.

Des bûchers à Pompertuzat

Les fouilles archéologiques réalisées dans le terrain de la future zone commerciale ont révélé des traces de bûchers anciens, dont la datation est en cours de détermination. Cette découverte, intéressante pour la connaissance de l'histoire ancienne de la commune, a pour conséquence le gel temporaire du démarrage des travaux. C'était une des hypothèses probables décrites dans notre précédent numéro. Les résultats et les décisions administratives sont attendues avant la fin de l'année.

Tarif du Colombarium

Les tarifs applicables à partir du 23 mai 2018 pour l'acquisition des monuments funéraires du Colombarium sont les suivants :

- * Socle : 675 €
- * Tambourin recevant l'urne : 606 €

Il est possible d'intégrer 4 tambourins par colonne.

La municipalité précise que les ventes de ces produits sont réalisées sans aucun bénéfice.



La sécurité des circulations pédestres

« La sécurité, c'est l'affaire de tous ».

Nos actions et nos déplacements quotidiens doivent sans cesse nous rappeler ce slogan reconnu. La municipalité a un devoir d'assurer la sécurité de ses concitoyens, mais elle ne peut se substituer à l'Etat. Fréquemment, la Mairie ou les conseillers municipaux sont interpellés par des résidents pour des remarques concernant la sécurité de déplacements soit sur la RD 813, soit sur la RD 94. Ces remarques pertinentes sont systématiquement prises en compte, transmises aux autorités départementales avec l'appui de la municipalité et même évoquées lors des conseils municipaux. Cependant, ces voies départementales sont aussi régies par des obligations de régularisation des déplacements qui ne permettent pas toujours les aménagements souhaitées et les services municipaux ne peuvent en aucun cas intervenir sur ces voies départementales. Chaque réponse des services concernés est transmise aux demandeurs. Lorsque les interpellations concernent des chemins communaux, une solution d'amélioration, si elle est technique et financièrement possible est toujours mise en œuvre.

Premier bilan sur l'extinction des lumières !

Les premiers chiffres sur les facturations d'éclairage public, pour la période de janvier à juillet, montrent une baisse significative. L'économie réalisée est d'environ 51 %, ce qui représente une somme de 6 895 €, gains qui compenseront les baisses de dotation.

Pompertuzat, ville citoyenne ?

Les trottoirs de Pompertuzat sont relativement exempts de déjections canines, certainement grâce à l'éco-responsabilité de ses habitants et aux habitudes d'enlèvement des propriétaires canins. Et si nous étendions ces habitudes aux zones herbeuses de la commune : trottoirs paysagés et bas côtés de certains chemins communaux. Là aussi les dépôts de nos animaux ne sont pas que nuisances visuelles et olfactives. Ils peuvent même devenir très désagréables pour les enfants qui les découvrent et pour les employés municipaux chargés de l'entretien de ces espaces verts, les débroussaillées ou tondeuses ayant tendance à les projeter.

Mouvements dans les services techniques

Daniel Momi ayant fait valoir ses droits à la retraite, la municipalité a embauché Laurent Gamel pour lui succéder. Dans son précédent poste, Laurent avait en charge l'entretien des camps des gens du voyage. Daniel ne quittera pas complètement Pompertuzat. Il a intégré le Comité des Fêtes pour renforcer l'équipe des cuistots.

Jérémie Allies sera titularisé en septembre, après ses trois années d'Emploi Avenir.

Marine Bertola rejoindra le personnel des écoles à la rentrée de septembre en qualité d'adjoint technique territorial. Elle est déjà connue des enfants car elle fait partie de l'équipe de l'ALAE.



Reprise des expositions en septembre

Deux artistes ayant des attaches à Pompertuzat ont clos la saison d'exposition 2017-2018 à la chapelle St Roch. Jean Barbelanne a présenté ses paysages à la frontière entre l'abstrait et le figuratif et Pascal Jouan a fait entrer le soleil provençal.

Le cycle des expositions reprendra dès le mois de septembre, avec comme démarrage officiel, la traditionnelle exposition des artistes pompertuziens et l'animation des « peintres dans la rue », les 22 et 23 septembre.



Tirage des jurés des assises

Une des obligations assez méconnue du conseil municipal est de procéder une fois par an au tirage des jurés des assises.

Lors d'un conseil municipal du printemps, le conseil a rempli cette obligation et a tiré au sort, 6 Pompertuziens âgés de plus de 23 ans sur les listes électorales. Toutes ces personnes ont été averties par un courrier officiel de la mairie, afin qu'elles puissent, le cas échéant, faire valoir leur droit à être dispensées.

Parallèlement, le maire transmet la liste au greffe de la cour d'assises du département en indiquant le nom des personnes concernées, à sa connaissance, par les inaptitudes ou incapacités prévues par la loi.

Une commission spéciale de la cour d'assise statue sur le retrait des personnes qui ne remplissent pas les conditions ainsi que celles qui sont atteintes par des cas d'exclusion d'office (par exemple, si la personne a déjà été juré dans les cinq années précédentes ou si elle est atteinte d'une infirmité physique ou mentale.) Elle se prononce également sur les demandes de dispenses qui lui sont soumises et procède à un nouveau tirage au sort afin d'établir la liste annuelle des jurés et la liste spéciale des jurés suppléants.

Ce second tirage au sort se passe aux environs du mois d'octobre, pour désigner définitivement les jurés des affaires jugées à partir du mois de janvier de l'année suivante. Les personnes tirées au sort pour constituer les listes définitives de jurés et de jurés suppléants l'année qui suit sont tenues informées.

Ainsi, si vous avez été tiré au sort sur les listes électorales, mais que vous ne recevez pas de nouveau courrier en fin d'année, cela signifie que vous ne serez pas juré l'année qui suit.

Incivilités florales

Comme hélas chaque année, les compositions florales qui embellissent la commune ont été détériorées. Une enquête de gendarmerie est en cours, basée sur des faits nouveaux qui pourraient confondre les auteurs de ces incivilités.

Marché Plein Vent et Festif



Fin juin, à l'initiative de la Commission d'Action Sociale, le marché plein vent s'est attardé un peu plus tard qu'à l'accoutumée. Le but de cette animation était de proposer aux clients des commerçants de déguster directement sur la place de la salle des fêtes, les produits achetés. Tables, chaises et barbecues allumés étaient proposés par les membres de la commission. Plusieurs artistes du Foyer Rural se sont joints à cette animation en proposant des chants, des danses... En fin de soirée, un groupe de



jeunes Pompertuziens a donné un concert de très bonne facture.

La plupart des commerçants ont fermé tard leurs étals et souvent par manque de produits. La soirée s'est prolongée dans la nuit, renforçant ainsi le rôle de convivialité qu'apporte ce marché hebdomadaire du vendredi soir.



Un peu en sommeil pendant la trêve estivale, le marché reprendra sous sa forme habituelle dès la fin août.

Taille des haies

La responsabilité de la taille des haies et autres ornements paysagés qui bordent les chemins communaux et départementaux, incombe aux propriétaires, locataires ou usufruitiers des parcelles concernées et non aux services municipaux ou intercommunaux. Cette mesure concerne aussi le nettoyage des fossés et ruisseaux qui séparent les terrains de ceux ci. En cas d'incident, voire d'accident, la responsabilité du propriétaire est systématiquement engagée. Compte tenu des changements climatiques entraînant parfois des événements orageux importants, il est recommandé d'anticiper ces potentiels débordements en pratiquant régulièrement un nettoyage préventif.

La mémoire, cela s'entretient !

Les ateliers mémoires animés par Christine Galvani, reprendront à partir du mercredi 26 septembre 2018 dans la salle du conseil. Ils sont ouverts à toutes les personnes désireuses d'entretenir leur capital mémoire dans une atmosphère conviviale et détendue. La fréquence de ces ateliers est bimensuelle. Les séances débutent à 9h 30. Les dates seront précisées lors de la première séance.

Extraits des délibérations du Conseil

Toutes les délibérations ne sont pas reprises dans ce compte-rendu succinct. Elles sont consultables dans l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal, document complet disponible en Mairie et sur le site de la commune.

Extrait des délibérations du conseil du 15 mai 2018

L'objet principal de ce conseil était l'analyse du Plan Local d'Urbanisme (PLU), initialement préparé par la municipalité, puis travaillé avec les services compétents du Sicoval. Plusieurs lignes directrices ont prévalu lors de l'établissement de ce PLU :

- ◆ Organiser le fonctionnement urbain du village et renforcer le lien social autour du triangle église, écoles, salle des fêtes ;
 - ◆ Préserver et valoriser le cadre de vie identitaire de la commune dans un objectif de qualité paysagère ;
 - ◆ Maintenir une dynamique démographique raisonnable en permettant l'installation de nouveaux habitants et en favorisant le logement pour tous ;
 - ◆ Favoriser le développement de l'activité économique et l'offre de services.

En réponse aux questions, lors du débat qui a suivi cette présentation, il a été précisé que :

- ♦ la concertation s'était déroulée conformément aux modalités définies dans la délibération de lancement de la révision du PLU lors du conseil du 20/12/2013 avec :
 - ◊ 2 réunions publiques de présentation les 29/08/2016 et 06/07/2017
 - ◊ Une information des avancées par le biais des bulletins municipaux, des affichages lumineux et du site internet de la commune ;
 - ◊ La mise à disposition en Mairie d'un registre pour le recueil des observations de la population.
 - ♦ Les prochaines révisions du PLU sont à la demande des communes ;
 - ♦ Plusieurs services de l'Etat doivent émettre un avis sur la constitution de ce PLU : Syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine (SMEAT), Chambres d'agricultures, chambres des métiers et des commerce, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), SICOVAL etc.

A l'issue d'un débat constructif et instructif, le PLU a été arrêté en l'état à l'unanimité des membres du conseil.

Plusieurs autres délibérations techniques et financières ont été prises à l'unanimité lors de ce conseil. Certaines font l'objet d'articles du présent numéro, comme les mouvements au sein du personnel technique, le démarrage des travaux de la maison des associations, les demandes de subventions pour le renouvellement de l'informatique de l'école élémentaire et pour l'évolution des éclairages du groupe scolaire, un achat de véhicule... Les débats ont souvent porté sur des compléments d'explications techniques ou de justification des montants financiers.

Dernier point à l'ordre du jour de ce conseil, l'attribution à l'unanimité des subventions aux différentes associations communales : ACA : 300 € ; AGEP : 100 € ; Challenge du Souvenir et de la Paix : 400 € ; Comité des fêtes : 3 400 € ; Les Coteaux aux côtés d'Elodie : 200 € ; Foyer Rural : 4 500 € ; L'inter FC : 2 800 € ; Loisir de Deyme : 100 € (Pompertuzat de possédant pas de club de loisir pour les anciens).

Le mot de la liste minoritaire

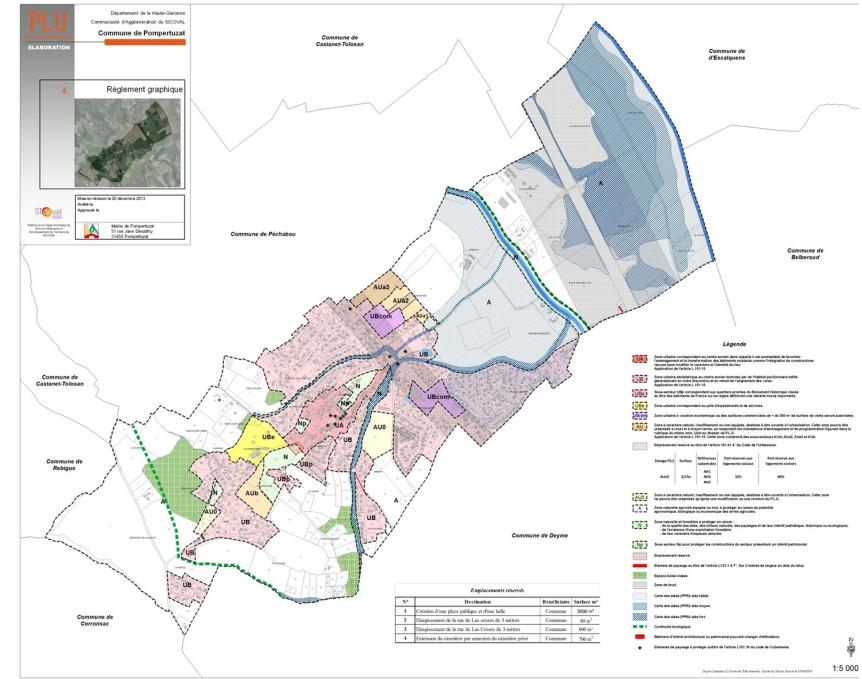
Le 14 juin 2018 les élus des communes concernées étaient invités à une réunion de concertation sur le projet de prolongement de la RD 916.

Les 3 tracés proposés ont pour départ le rond point de Décahn et l'arrivée au niveau de la route reliant Pompertuzat à Belberaud. La circulation des voitures et poids lourds se répartissant entre ces deux communes.

L'élu de la liste minoritaire présent a immédiatement demandé quel serait l'impact sur la densité du trafic et quelle sera son influence au carrefour RD 813 déjà actuellement très encombré, sans compter l'accès prochain au futur centre commercial. Un apport supplémentaire causé par ce nouvel accès pourrait devenir un gros point noir. Les réponses sont restées très évasives allant de, pas à peu d'impact. Nous ne sommes pas du tout convaincu, les problèmes de circulation d'Escalquens seront reportés en partie sur notre commune.

Le sujet a été remonté à Madame le Maire (qui était au courant) et aux élus de la liste sortante. Nous avons officiellement demandé que la remarque soit prise en compte par le SICOVAL, que soit chiffré plus précisément l'impact sur la circulation dans notre village et les nuisances imposées au quartier du GRANAILLET

Il est possible de retrouver toutes les infos sur ce projet sur les nombreux sites, notamment https://www.haute-garonne.fr/_fin-de-la-concertation-sur-la-prolongation-de-la-rd-916



Extrait des délibérations du conseil du 11 Juin 2018

Araignée de l'aire de loisirs

Les élus ont délibéré sur l'autorisation à donner à madame le Maire pour demander des subventions pour financer la réalisation d'une araignée sur l'aire de loisirs du bord du Canal du Midi. Après avoir comparé des prix obtenus par différents élus, le montant proposé par madame le Maire a été jugé conforme et l'autorisation votée à la majorité.

Locaux associatifs

Les résultats des ouvertures de plis des consultations pour la réalisation des nouveaux locaux associatifs ont été présentés au Conseil Municipal. Ces ouvertures avaient été réalisées en présence d'élus. Le montant global de 1 201 617 € étant inférieur de quelques % aux prévisions, le conseil a décidé à l'unanimité d'autoriser la passation des contrats d'exécution.

Réfection de l'éclairage public des coteaux

Suite à des défaillances répétitives de l'éclairage public des rues Garoche, Castel Trompette et Coustou de Valette et sur les conseils du SDEGH, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le remplacement des lanternes existantes par des lanternes à Leds. Cette opération est la moins onéreuse financièrement car elle permet de bénéficier de subventions.

Agenda Personnalisé

Suite à la proposition de la société Infocom, pour la réalisation gratuite d'un agenda distribué à l'ensemble de la population, le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de ce contrat. Cette opération sera réalisée sous réserves que la société Infocom puisse trouver le nombre d'annonceurs nécessaires à sa réalisation.

Extrait des délibérations du conseil du 16 Juillet 2018

Heures supplémentaires des agents territoriaux

Afin de respecter les obligations réglementaires, le Trésor Public a demandé une autorisation officielle, par le biais d'une délibération du conseil municipal pour le règlement des heures supplémentaires réalisées par les agents territoriaux.

Faisant suite à l'interpellation d'un conseiller municipal qui ne souhaitait pas systématiser le recours aux heures supplémentaires, un débat s'est engagé afin de rappeler les points suivants :

- ◆ Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature,
- ◆ L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires. Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.
- ◆ Les heures supplémentaires sont exceptionnelles et principalement réservées lors de rares manifestations nécessitant la présence des employés techniques pendant les week-ends. Ce n'est pas un recours systématique aux heures supplémentaires.

A l'issue du débat, l'autorisation a été votée à l'unanimité.

Placards de l'école maternelle

Suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée de septembre et à la transformation de la salle de rangement en salle de classe, il a été décidé de réaliser de nouveaux placards de rangement, pour garantir la sécurité des enfants. Un élu a été interpellé par le coût annoncé de 1500 € et a souhaité obtenir plus de précision. L'élu en charge des travaux a présenté les différentes solutions envisagées (par exemple un algéo spécifiquement dédié), puis la solution retenue qui consiste en un placard à 8 portes, associé à un tri important des éléments stockés actuellement qui dataient de la création du groupe scolaire. A l'issue du débat, l'autorisation de réalisation a été votée à l'unanimité.

Fermeture de la trésorerie de Baziège

Madame le Maire a souhaité que le conseil municipal délibère de la potentielle fermeture de la trésorerie de Montgiscard Baziège.

« Depuis le 1er mars 2015, le Centre des Finances Publiques (CFP) de Montgiscard-Baziège n'est plus ouvert aux usagers que les lundis, mardis et jeudis. Chaque jour, nos administrés sont amenés à se déplacer, prendre contact avec le CFP de Montgiscard-Baziège pour un paiement ou un conseil. Nous, élus, sommes en contact direct avec les personnels de ce service pour la gestion comptable de notre commune. L'aide et le soutien apportés sont très fortement appréciés.

Le territoire du Sicoval avait déjà subi au 1er janvier 2016 le transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Castanet vers le CFP de Toulouse Rangueil. Nous dénonçons le perpétuel coup de rabot budgétaire opéré par l'État au détriment des communes et des populations.

Nous sommes engagés dans un projet de développement de notre territoire pour accueillir, demain, de nouveaux citoyens, des emplois et entreprises. Cela ne pourra se faire sans un service public de pleine compétence.

Par cette délibération le Conseil Municipal affirme son attachement à un réseau des Finances publiques de proximité et de pleine compétence. Nous demandons que la direction régionale des Finances Publiques de Haute-Garonne donne les moyens humains et matériels pour pérenniser et développer le CFP de Montgiscard-Baziège. Les missions qu'exercent au quotidien les personnels sont essentielles pour les usagers, la population, les élus, le développement de notre territoire.

La motion a été votée à la majorité

Prolongation de la RD 916

Suite à la réunion d'information sur le prolongement de la RD 916, les élus ont discuté, hors délibération, sur les impacts potentiels de ce projet sur la circulation de la route de Belberaud et le passage du Canal du Midi. Malgré les quelques réponses recueillies auprès des auteurs de ce projet, qui précisent que l'accès vers Pompetuzat sera interdit aux poids lourds, de l'avis de tous, il semble que le projet nécessite une plus ample concertation et surtout recueille l'avis de la population. La concertation étant close, il est fortement recommandé aux Pompetuziens de prendre connaissance de l'enquête publique qui sera réalisée au deuxième semestre 2019, ou de formuler des remarques sur le site du conseil départemental.

Échos des évènements

Un printemps festif

L'année 2018 aura respecté la tradition : les mois de mai et juin ont été festifs, avec une diversité importante de programme, obtenue grâce à la richesse du tissu associatif communal. Exposition de niveau national, voire même international, spectacles artistiques de très grande qualité où de nombreux Pompertuziens et Pompertuziens se révèlent chaque année, ont émaillé pratiquement tous les week-ends. De l'harmonie sensorielle de l'exposition des bonsaïs, à la vague délirante des spectacles du comité des fêtes, il y en a eu pour tous les goûts. Les Pompertuziens ont toujours été nombreux et présents, témoignage de la vie communautaire qui se crée au fil des rencontres. Ces deux pages relatent sommairement les manifestations du printemps 2018 et augurent certainement l'édition future de 2019.

Bonsaïs : Une exposition de niveau international

Le week-end des 19 et 20 mai, le Bonsaï Club du Lauragais, affilié au Foyer Rural, a organisé son exposition biennale à la salle des fêtes de Pompertuzat. Plus d'une cinquantaine d'arbres ont été exposés. Ils sont le fruit du travail des adhérents du club qui comptent 10 personnes [certaines compositions ont plus de 17 ans d'âge et ont nécessité des milliers d'heures de soins] ou du travail de professionnels ou d'experts dans le domaine.



Plusieurs invités prestigieux ont participé à cette exposition. Ainsi il a été possible d'admirer des compositions du Bonsaï Club toulousain, d'Olivier Barreau un professionnel des bonsaïs et de Jean Marc Ladagnous, formateur national de la FFB. Cette exposition comprenait quelques œuvres qui ont été sélectionnées pour être présentées lors d'une exposition européenne à Mulhouse. La participation a été à la hauteur de l'événement, plusieurs visiteurs sont même venus de l'étranger.

Le club a été fondé il y a plus de dix ans par Jean Serrano, Claude Marche et Jean Devillers. Il est maintenant présidé par Jérôme Depasse qui bénéficie du soutien actif des membres fondateurs. En sus de participer aux ateliers collectifs, certains adhérents évoluent et deviennent eux-mêmes des formateurs. Renseignements complémentaires : <http://www.bonsai-lauragais.org> ou lors de la journée des associations

Les 10 ans du Comité des Fêtes

Depuis le 25 mars 2008, le même Comité des Fêtes, sous la présidence de Christophe Joigneaux anime plusieurs festivités tout au long de l'année, avec comme point d'orgue la fête du village du premier week-end de juin. Originellement constitué de 10 personnes, dont la plupart sont encore présentes, il est composé de plus de 70 personnes, lors des grands moments, comme le repas citoyen du vendredi soir ou le grand barbecue du dimanche soir. Plusieurs générations s'y côtoient. Souvent les parents ont transmis le virus aux enfants qui perpétuent maintenant cette tradition de l'organisation de la fête.



Avant le rush
du repas citoyen

Cette année, pour leur dixième anniversaire, ils ont servi les convives en tenue blanche et noir siglée du chiffre 10, dans une bonne humeur qui les caractérise.

Depuis quelques années, ils ont ajouté à leur panel déjà très étendu, une touche artistico-loufoque. Après la chorégraphie des « lacs du Connemara », un Haka digne des All Blacks, ils avaient choisi cette année, une illustration d'une chanson enfantine bien connue : les crocodiles !



Ce week-end festif, envie par toutes les communes environnantes, est un instant unique de solidarisation de la population, de rencontre et d'intégration. Sa dimension dépasse le simple élément récréatif pour créer une identité communautaire qui s'amplifie chaque année. Les nouveaux records chiffrés en témoignent !



L'école de musique

Pendant le mois de mai, l'école de musique du Foyer Rural permet à la plupart de ses élèves de se produire en spectacle et de soumettre leur talent à un public toujours bienveillant. Ces auditions sont soit réalisées dans le cadre intime d'une salle de musique ou dans la salle des fêtes transformée à l'occasion en salle de concert.

Plusieurs formations musicales ont proposé un spectacle variant entre le concert classique, le cabaret ou la comédie musicale. Comme souvent, le public s'est emballé pour les formations mixant la musique et le chant chorale. Le spectacle des enfants, l'atelier de chant des ados ou celui des adultes ont remporté un vif succès, hautement mérité par le niveau des prestations. Depuis plusieurs années, Pascal Galiana anime ces différents ateliers et arrive à révéler des talents de groupe insoupçonnés. On est parfois proche de la comédie musicale professionnelle, où textes, mouvements scéniques, chants et musique entrent en harmonie pour le plaisir des spectateurs mais aussi des artistes.



L'école de musique reprendra ses cours en septembre. Elle propose des cours d'éveil musical, de formation musicale et d'apprentissage d'un instrument (clarinette, flûte traversière, guitare acoustique, guitare électrique, piano, violon, saxo, mandoline...).

Plusieurs ensembles musicaux permettent l'apprentissage de la musique en groupe : Un orchestre jeune et un orchestre adulte dirigés par Julien Plénacoste, un ensemble de Musique de Chambre et un ensemble de clarinettes dirigé par Albert Todo et un ensemble de mandolines dirigé par Daniel Portalès.

Des ateliers de chant sont aussi proposés par Pascal Galiana pour les ados et les adultes.



Naissances

Lucie L. : 16 mai 2018

Bastien L. : 16 mai 2018

Lucas A. : 21 mai 2018

Cornélia Lebeke Riolet : 26 mai 2018

Noélyne Lasne : 26 mai 2018

Yanis Saadi-Hérisson. : 15 juillet 2018

Jagan M. : 30 juillet 2018

Décès

René Georges Lenoir, décédé le 10 mai 2018

Germaine Yvonne Odette Jalleau, décédée le 21 mai 2018

3 champions départementaux en athlétisme

Lors de la fête de fin d'année de l'athlétisme, Jean Serrano est revenu sur les résultats de la saison 2017 - 2018.

« Cette année, nous avons eu 3 champions départementaux minimes :

- * Lorette Rouanet sur la distance de 1000 m ;
- * Baptiste Baudry au lancer de poids. Il a été aussi vice-champion sur le 3000 m ;
- * Mathis Pouzet sur 200 m haies et 3ème au lancer de marteau.

Ils ont participé aux championnats régionaux d'Occitanie avec de très bonnes performances, chacun ayant battu son record personnel.

Valentin Goerget (cadet de 17 ans et pompier volontaire à Villefranche) a participé au championnat de France des pompiers. Il court le 800 m en 2'13''. Il a été aussi premier lors de challenge du souvenir et de la Paix dans sa catégorie. »

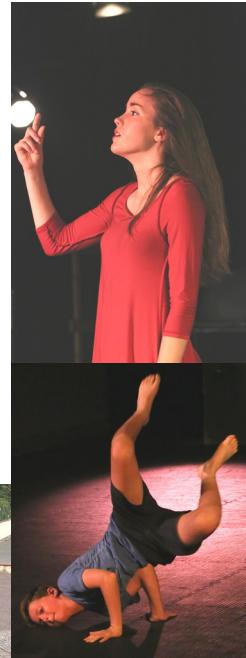


La section d'athlétisme du Foyer Rural est affilié au TOAC. Elle comprenait 37 membres lors de la saison passée. Deux entraînements ont lieu par semaine par deux entraîneurs : Jean Seranno et Ali Belkacem, ancien champion d'Algérie de demi-fond.

Dansez maintenant !

Delphine Collombet, l'animatrice des ateliers de danse du Foyer Rural, a présenté un très beau spectacle de fin d'année, sur le thème du voyage. Des tableaux entrecoupés d'interludes, ont permis aux nombreux spectateurs présents, d'apprécier la grâce et la gestuelle parfois sensuelle des danseuses.

Une démonstration de Hip-Hop a montré le dynamisme de cette discipline, suivie de quelques danses en ligne dirigées pour la dernière fois par Matéo, parti chez nos lointains cousins canadiens.



État civil

Alix Gauthier et Cédric Montaut
9 juin 2018



Baptême Républicain
Tom Mercier
7 juillet 2018

Informations pratiques

VOTRE AGENDA

Septembre

8/9 : Exposition peintures Chapelle Saint Roch
Contact : six.louisbernard@free.fr

8/12 : Journées des associations
8 : 9 h-12 h 15 h - 18 h
12 : 16 h30 - 19 h30
Salle Félix Verdun

22 : Les peintres dans la rue
9 h30 - 18 h 30
Contact : six.louisbernard@free.fr

22/23 : Exposition « Les artistes de Pompertuzat »
Chapelle Saint Roch
Contact : six.louisbernard@free.fr

28/29/30 : Exposition peintures Chapelle Saint Roch
Contact : six.louisbernard@free.fr

29/30 : Théâtre « Les Dékalés »
29 : 21 h & 30 : 18 h
Salle Félix Verdun

Réservation : <https://frpomer.wordpress.com>

Octobre

6/7 : Exposition Pompetuz'ART FLORAL
Chapelle Saint Roch

Décembre

1/2 & 8/9 : Exposition peintures Chapelle Saint Roch

Permanence d'Emilienne Poumirol

Emilienne.poumirol@elus.cd31.fr 05 34 33 32 70 ou 05 34 33 32 79

Pharmacies de Garde

Pour trouver la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, vous pouvez composer le 118 918 ou vous rendre sur le site



Commission communication :

Adresse : com.pompertuzat@gmail.com
Site internet mairie : www.pompertuzat.fr

Député Sébastien Nadot

www.sebastiennadot.fr Contact Anne-Claire Loup : 07 67 75 49 95

Numéros pratiques

Gendarmerie Nationale de Montgiscard 17 ou 05 34 66 70 40
Samu 15 POMPIERS 18 CHU Rangueil 05 61 32 25 33
Centre anti-poison 05 61 77 74 47 Purpan 05 61 77 22 33
Service départemental de l'eau et assainissement 05 61 17 30 30
EDF Urgence électricité 0 810 131 133
Sicoval Service relation aux usagers 0 805 400 605



Mairie de Pompertuzat

Lundi : 8h30 -18h

Mardi : 8h30 - 12h/13h -18h

Jeudi : 8h30 - 13h

Vendredi : 8h30 - 16h30

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous.

Permanence quotidienne des élus, rendez-vous conseillé pour une meilleure prise en compte des demandes : Tél : 05 34 66 62 10
www.pompertuzat.fr ou mairie.pompertuzat@wanadoo.fr



Collectes de déchets

Poubelles jaunes sauf verre :

12/09/2018 ; 26/09/2018 ; 10/10/2018 ;

24/10/2018 ; 7/11/2018 ; 21/11/2018 ;

5/12/2018 ; 19/12/2018

Collecte des encombrants

Depuis le mois de mars 2018, la collecte annuelle des encombrants et des déchets électriques et électroniques (DEEE) est remplacée par une collecte à domicile à la demande.

Les conditions

Pour les habitants en pavillon :

5 unités déposées au maximum par collecte : par exemple
1 machine à laver = 1 unité ; 10 planches = 1 unité ; 1 meuble =
1 unité. 6 rendez-vous maximum par an et par foyer

Pour les habitants en résidence ou immeuble :

Ce sont les gestionnaires qui prennent rendez-vous pour un enlèvement global des encombrants/DEEE de la résidence. Les habitants doivent donc leur faire connaître leurs besoins. Quantités déposés et fréquence des collectes dépendant de la résidence.

Je mets/je ne mets pas

Déchets autorisés : mobilier, matelas, ferrailles, jeux, vélos, petit et gros électroménager, informatique, téléphones, écrans télé...

Déchets refusés : déchets verts, gravats, pneus, bouteilles de gaz, déchets toxiques (peintures, acides...), pièces automobiles... ou tout équipement de plus de 60 kg, ou de dimensions supérieures à 2 x 1.5 x 1.5 m.

Ce service est compris dans la redevance. Contact : www.monservicedechets.com/fr/Sicoval/Particulier/Faire-une-demande/Enlevement-d-objets-encombrants ou : 05 62 24 02 02



Pompertuzat Magazine: 05-06-07-08 /2018

Directeur de la publication :

Christine Galvani

Dépôt Légal : A parution

Comité de rédaction :

S. Aubert, M. Legourd, J.P. Déodato,

Crédit articles et photos : S Aubert, E Galvani
imprimé à 935 exemplaires sur papier PEFC